

Date de dépôt : 24 mars 2014

Rapport

de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier :

- a) RD 919-A Rapport d'activité de la préposée à la protection des données et à la transparence pour l'année 2011**
- b) RD 970 Rapport d'activité de la préposée à la protection des données et à la transparence pour l'année 2012**

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission judiciaire et de la police a traité les RD 919-A et RD 970 lors de sa séance du 12 décembre 2013, sous la présidence de M. Cyril Mizrahi. Le procès-verbal a été tenu par M. Tazio Dello Bueno.

RD 919-A

La commission, chargée d'étudier le rapport de la commission des finances chargée d'étudier le rapport d'activité de la préposée à la protection des données et à la transparence pour l'année 2011, n'a pas jugé utile d'entamer un débat. En effet, le président a rappelé que le rapport en question a trait à un épisode douloureux de l'activité du Grand Conseil.

Par ailleurs, la préposée finit son mandat et un nouveau préposé et une nouvelle suppléante ont été élus et prendront leur fonction le 1^{er} janvier 2014. Enfin, suite à la proposition de Mme Flamand-Lew, la commission n'a pas jugé judicieux d'auditionner la préposée sortante.

Pour le surplus, l'ensemble des informations étant consignées dans le rapport sorti de la commission des finances, le rapporteur n'a pas considéré pertinent de les retranscrire et invite le lecteur à s'y référer.

Sans autre commendataire le Président met aux voix la prise d'acte du RD 919-A.

Soumise au vote **la prise d'acte est acceptée par:**

9 oui (1 EAG, 2 S, 1 PDC, 2 PLR, 3 MCG), 0 non et 4 abstentions (2 PLR, 2 UDC)

RD 970

Soumis au débat des commissaires, le rapport d'activité de la préposée à la protection des données et à la transparence pour l'année 2012 n'a pas suscité de commentaire.

A la suite de quoi, le Président soumet met au vote la prise d'acte du RD 970.

Soumise au vote **la prise d'acte est acceptée par:**

9 oui (1 EAG, 2 S, 1 PDC, 2 PLR, 3 MCG), 0 non et 4 abstentions (2 PLR, 2 UDC)

Conclusion

La Commission judiciaire et de la police vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter la prise d'acte des rapports qui vous sont soumis.